



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 18 avril 2019 — N° 35

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Distillerie de Québec inc.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail et le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'Orchestre d'harmonie des Chutes.

M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lorraine Vaillancourt, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter la judoka Coralie Godbout, médaillée d'or aux Jeux du Canada.

18 avril 2019

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise Les Moteurs Nordresa inc.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la Coopérative de solidarité en soutien à domicile de la MRC de L'Assomption.

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter M. Éric Brodeur, gagnant du Shell Science Lab Challenge.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner le Jour de la Terre.

M. Tremblay (Dubuc) fait une déclaration afin de souligner le travail du Centre d'employabilité de La Baie.

À 9 h 51, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

18 avril 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 23 Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 23.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 390 Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 390.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 19 mars 2019 par M. LeBel (Rimouski) concernant l'exclusion du revenu des pensions alimentaires dans le calcul de prestations diverses.

(Dépôt n° 546-20190418)

18 avril 2019

M. le Président rend sa décision relativement à la question soulevée par le leader du deuxième groupe d'opposition le 9 avril 2019 concernant le fait de signaler le défaut de quorum au cours du débat sur une affaire inscrite par les députés de l'opposition.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

En vertu de l'article 8 de la Loi sur l'Assemblée, lorsque l'Assemblée est composée de ses 125 membres, son quorum est de 13 députés lorsqu'une commission siège, et de 21 lorsqu'aucune commission ne siège. La présidence n'a aucune discrétion à l'égard de l'application de la règle du quorum. Ainsi, lorsqu'un défaut de quorum lui est signifié, elle a l'obligation de suspendre les travaux jusqu'à ce qu'elle constate que la Chambre a à nouveau quorum pour pouvoir siéger.

Comme c'est le gouvernement qui contrôle l'essentiel de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, l'obligation tacite de maintenir le quorum pour pouvoir débattre des mesures qu'il propose lui revient. Toutefois, en l'espèce, il s'agit de déterminer à qui revient l'obligation de maintenir le quorum de l'Assemblée lorsqu'un débat sur une affaire inscrite par un député de l'opposition a lieu.

Une telle affaire peut être inscrite par un député appartenant à un groupe parlementaire d'opposition en mesure de maintenir le quorum de la Chambre. Elle peut aussi être inscrite par un groupe parlementaire d'opposition n'étant pas en mesure d'assurer le quorum ou par un député indépendant. C'est surtout dans ces derniers cas de figure que la question sur la manière de faire respecter le quorum se pose.

Selon la présidence, tous devraient contribuer au maintien du quorum dans la mesure de leurs capacités. Un gouvernement majoritaire comptant un grand nombre de députés doit jouer un rôle important dans le maintien du quorum. Par contre, un groupe parlementaire d'opposition devrait aussi faire un effort à la hauteur de ses moyens lorsque sa motion du mercredi est débattue. En ce qui concerne les deuxième et troisième groupes d'opposition, ils disposent chacun d'un nombre limité de motions du mercredi par année. Ils devraient donc, dans la mesure du possible, prioriser la présence de leurs députés en Chambre lors du débat sur les affaires qu'ils ont inscrites. Dans ce contexte, on ne devrait jamais empêcher ou retarder la tenue d'un débat sur une motion du mercredi, puisqu'il s'agit d'une mesure trop importante dans une démocratie parlementaire.

Par le passé, il est arrivé à plusieurs reprises qu'un groupe parlementaire peu nombreux ou qu'un député indépendant inscrive une motion aux affaires inscrites par les députés de l'opposition sans que la règle du quorum ne pose réellement problème. Ces précédents démontrent bien que le Parlement peut fonctionner avec les règles actuelles.

18 avril 2019

La présidence fait appel au sens des responsabilités des parlementaires afin d'assurer la bonne marche des travaux ainsi que la tenue des débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Dans une assemblée parlementaire, les leaders ont la responsabilité de bien la faire fonctionner. La présidence comprend que la stratégie politique fait également partie de leur rôle. Elle considère toutefois que cela ne devrait jamais se faire au détriment du bon fonctionnement de l'Assemblée.

La présidence souligne que cela fait plusieurs fois qu'elle doit se prononcer sur des questions de directive qui auraient pu, à son avis, se régler autrement. La présidence considère que ce n'est qu'en dernier recours qu'elle devrait être appelée à trancher des questions qui, fondamentalement, relèvent de l'organisation des travaux parlementaires.

La présidence expose ce qu'elle souhaite pour l'avenir en matière de quorum. Dans un premier temps, le gouvernement a une responsabilité en matière de maintien de quorum, surtout dans le contexte de gouvernement majoritaire où il se trouve actuellement. Dans un deuxième temps, un groupe d'opposition doit tout faire pour avoir le plus grand nombre de députés présents lorsqu'une de ses motions du mercredi est débattue. Dans un troisième temps, le gouvernement doit s'assurer que le quorum est atteint lors du débat sur une affaire inscrite par un député indépendant. Enfin, aucun débat sur une affaire inscrite par un député de l'opposition ne devrait être suspendu en raison d'un défaut de quorum. Dans les faits, il devrait y avoir des discussions préalables entre les leaders afin d'éviter que cela ne se produise.

La présidence mentionne que si les parlementaires le souhaitent, la règle du quorum pourra être ajoutée à la liste de sujets à débattre dans le cadre de la réforme parlementaire. Pour l'avenir, la présidence demande donc aux députés un effort de réflexion. Il en va de l'efficacité et de la bonne marche des travaux parlementaires.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

18 avril 2019

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des résultats de la consultation menée auprès des auxiliaires en santé et services sociaux (ASSS) du Québec;

QU'elle reconnaisse la crise qui sévit actuellement dans le secteur du soutien à domicile et s'engage à mettre en œuvre les mesures requises pour résorber la crise;

QU'elle reconnaisse l'apport essentiel des auxiliaires en santé et services sociaux dans le travail interdisciplinaire qui s'effectue dans les CLSC du Québec assurant une offre des soins et des services sécuritaires et de qualité aux bénéficiaires;

QUE l'Assemblée nationale affirme l'importance que l'organisation des services de soutien à domicile ainsi que l'organisation du travail soient de nature à garantir le maintien de l'intégrité physique et psychologique des personnes qui y œuvrent.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 86 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

18 avril 2019

M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec Mme Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Marissal (Rosemont) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la nomination du président-directeur général d'Investissement Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale salue la nomination récente d'une Québécoise, Mme Catherine Cano, en tant qu'administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie;

QU'elle réitère la volonté du gouvernement du Québec d'accompagner l'Organisation dans sa mission et ses efforts de modernisation en matière de gestion et reddition de comptes;

QU'elle réitère son appui aux objectifs de l'Organisation, notamment en matière de défense et de promotion de la langue française, d'égalité femme-homme, de développement économique durable, de soutien à la jeunesse, ainsi qu'à la démocratie et aux droits de la personne;

QU'elle encourage notamment les efforts de la Francophonie en Afrique, où s'y trouvent 34 pays membres de l'Organisation et où vivra 40 % de la population mondiale en 2100;

QU'enfin, elle confirme, en présence de l'administratrice aujourd'hui, le support indéniable du gouvernement du Québec envers l'Organisation internationale de la Francophonie, qui soulignera en 2020 son 50^e anniversaire à Tunis en Tunisie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

18 avril 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Ghazal (Mercier), M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Jour de la Terre, qui se tiendra le 22 avril;

QU'elle souligne cette occasion mondiale de se rallier tous ensemble autour des enjeux primordiaux que sont la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques;

QU'elle demande au gouvernement de faire preuve de leadership et de déposer immédiatement des mesures concrètes afin de faire face au défi environnemental.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 87 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

18 avril 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les dates suivantes : le 7 mai 2019 de 10 heures à 12 heures, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures et de 19 h 30 à 21 h 30, le 8 mai 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le 9 mai 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le 14 mai 2019 de 10 heures à 12 heures, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures et de 19 h 30 à 21 h 30, le 15 mai 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ainsi que le 16 mai 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 16 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Pour les droits des femmes

Conjointement, Mmes Djemila Benhabib et Louise Mailloux pour le Collectif citoyen pour l'égalité et la laïcité

Fédération des travailleurs du Québec

Mme Leila Lesbet, Association des nord-africains pour la laïcité

Mouvement national des Québécois

Barreau du Québec

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Mme Nadia El-Mabrouk

Ligue d'action nationale

M. Gérard Bouchard

Association des directeurs de police du Québec

Fédération des policiers et policières municipaux

Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec

Mme Julie Latour, Juristes pour la laïcité

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Ville de Montréal

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Fédération québécoise des directeurs d'établissement d'enseignement

18 avril 2019

Fédération des commissions scolaires
Conjointement, MM. Charles Taylor et Jocelyn Maclure
M. Guy Rocher
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Syndicat des agents de protection de la faune du Québec
Fédération autonome de l'enseignement
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Mouvement laïque québécois
Association des policières et policiers du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Centrale des syndicats du Québec
M. Pierre Bosset
Avocats et notaires de l'État
Fédération des femmes du Québec
Coalition inclusion Québec
Ligue des droits et libertés
Mme Fatima Houda-Pepin

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

18 avril 2019

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Lutte contre l'intimidation » du portefeuille « Famille »; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Jeunesse » du portefeuille « Conseil exécutif »; enfin, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Aînés et Proches aidants » du portefeuille « Santé et Services sociaux »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du portefeuille « Transports »; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du portefeuille « Forêts, Faune et Parcs »; enfin, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du portefeuille « Environnement et Lutte contre les changements climatiques »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Relations avec les Québécois d'expression anglaise » du portefeuille « Conseil exécutif »; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Affaires autochtones » du portefeuille « Conseil exécutif »; enfin, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Relations canadiennes et Francophonie canadienne » du portefeuille « Conseil exécutif »;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du portefeuille « Agriculture, Pêcherie et Alimentation »;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Affaires municipales » du portefeuille « Affaires municipales et Habitation »;

18 avril 2019

- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Développement économique régional » du portefeuille « Économie et Innovation »; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Stratégie numérique » du portefeuille « Économie et Innovation »; enfin, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Emploi et Solidarité sociale » du portefeuille « Travail, Emploi et Solidarité sociale »;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Culture et Communications » du portefeuille « Culture et Communications »; puis afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du volet « Éducation préscolaire, Enseignement primaire et secondaire » du portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur ».

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 3 mai 2019, M. Fortin (Pontiac) s'adressera à Mme Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'absence de réel leadership du gouvernement caquiste en matière de vitalité économique régionale ».

À 11 h 28, conformément à l'article 282 du Règlement, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 avril 2019, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

18 avril 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 86)

POUR - 107

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Champlain)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Derraji (PLQ)	Laforest (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Dorion (QS)	Laframboise (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)

18 avril 2019

Sur la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Ghazal (Mercier), M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 87)

POUR - 106

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	(Berthier)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Rimouski)	Proulx (PLQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Jean-Talon)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	